

REFUGE DE SULLENS "LE DEVIN"

Ce refuge, propriété de la Commune de Sullens, peut-être loué à l'adresse suivante :

Greffes municipal
Rue du Château 2
1036 Sullens

Tél. 021 731 33 34
E-Mail greffe@sullens.ch

Pour l'instant les locations ne sont accordées qu'à des personnes domiciliées dans la Commune ou par l'intermédiaire d'une de celles-ci.

Vous avez loué le refuge et êtes maintenant en possession de la clé retirée à l'adresse donnée plus haut.

- la serrure de type tribloc ne pourra s'ouvrir qu'en poussant la poignée de la porte vers le haut, ensuite tourner la clé.

A l'intérieur, de nuit vous pouvez mettre en service l'éclairage 12 volts fonctionnant sur batterie et capteur solaire comme suit :

- dans l'armoire à balai se trouve la boîte de commande : placer l'interrupteur principal sur 1 (2 et 3 sont des positions de réserve).

A la fin de l'utilisation du refuge, remettre l'interrupteur sur 0.

Le gaz propane alimente la cuisinière à gaz : pour l'utiliser, procéder comme suit :

- tournez la vanne principale sur la cuisinière en position horizontale. L'allumage des feux se fait simplement en actionnant le bouton se rapportant au feu une ou plusieurs fois jusqu'à l'allumage.

A la fin de l'utilisation de la cuisinière, remettre la vanne principale en position verticale.

Pendant les périodes froides, le refuge se chauffe à l'aide du fourneau à bois.

- Pour l'allumage : ouvrir les portes du fourneau en tournant la poignée de droite à 90°; mettre un peu de papier chiffonné avec du petit bois ou un allume-feu, mais en aucun cas utiliser de la benzine ou autre carburant.

Pour régler le tirage ouvrir les deux tirettes se trouvant sous le foyer.

Le bois est fourni avec la location, ce qui n'est pas une raison pour le gaspiller ou l'emporter.

L'eau courante équipe la plonge; il faut également en user avec parcimonie pour ménager la fosse qui récupère l'eau souillée.

Pendant les grands froids, l'eau est fermée pour cause de gel. Ceci est également valable pour les WC.

e mobilier qui équipe le refuge ne peut en aucun cas être transporté à l'extérieur (des tables pliantes prévues à cet effet se trouvent dans le local WC).

Les broches et barbecues se font uniquement à l'endroit réservé à cet effet.

L'eau de la fontaine est potable.

Vous avez passé un agréable moment dans ce merveilleux refuge, avant de quitter ces lieux vous devez :

1. Nettoyer les tables soigneusement et mettre les bancs propres sur les tables.
2. Balayer le sol en pensant aux "recoins".
3. Nettoyer la plonge, le fourneau, le réchaud à gaz et le bar.
4. Fermer les contrevents (ou volets) avec les deux crochets, laisser les fenêtres entrouvertes.
5. Récurer le carrelage de l'entrée.
6. Fermer le gaz, mettre le commutateur électrique général sur 0 "zéro".
7. Lever la poignée de la porte avant de fermer à clé.
8. Ranger les tables extérieures propres dans le local WC (4 tables et 8 bancs) puis fermer ce local également à clé.
9. Emporter vos poubelles et verres vides.
10. **Rendre les WC propres dans le même état que vous aimeriez les trouver en arrivant**

Merci de respecter ces consignes!

Sullens, avril 1991

N.B. : les frais de nettoyage éventuels, si l'état des locaux l'exige, ainsi que les frais de réparation en cas de dommages au refuge, au mobilier, aux équipements, etc., seront facturés au locataire responsable.